

[ACHPR 68 | Mettre fin à la criminalisation et à l'intimidation des défenseur.es en Afrique pour garantir leur protection](#)

20.04.2021

[English version here](#)

Le 14 avril, ISHR a fait une déclaration sur la situation des droits humains en Afrique, évoquant tout particulièrement la criminalisation et l'arrestation de défenseur.es dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, la République du Congo ou le Burundi.



La [déclaration](#) d'ISHR fait ressortir le nombre élevé de défenseur.es, notamment des lanceurs/euses d'alerte, victimes d'arrestation et d'intimidation parce qu'ils dénoncent des violations des droits humains ou luttent pour la démocratie.

Adélaïde Etong Kame, responsable du Programme pour l'Afrique d'ISHR, a prié le gouvernement égyptien « de libérer immédiatement et sans condition tous les défenseur.es des droits humains, de cesser de restreindre et de criminaliser leur travail, de les protéger efficacement ainsi que leurs familles contre les actes d'intimidation ou de représailles, et de supprimer toutes les mesures restrictives, y compris les interdictions de voyager et les gels d'avoir, prises à l'encontre des défenseur.es ou de leur famille ». Elle a également exhorté l'Égypte « à annuler les décisions prises à l'encontre des défenseur.es pour leur travail en faveur des droits humains et à cesser d'utiliser la liste des organisations terroristes pour punir les personnes qui exercent leur droit à la liberté d'expression ».

La déclaration dénonce également la criminalisation de défenseur.es ayant participé à des manifestations pacifiques ou révélé un réseau présumé de blanchiment d'argent en République du Congo, au Sénégal et en République démocratique du Congo.

À la lumière de ces éléments, il était important de rappeler aux États l'importance d'établir un cadre juridique qui protège les défenseur.es et leur permette d'effectuer leur travail en toute sécurité. « ISHR appelle ces États à mener à bien les processus initiés par la société civile d'adoption de lois nationales de promotion et de protection des défenseur.es, en s'assurant que celles-ci soient conformes aux principes régionaux et internationaux de protection des défenseur.es, y compris la protection contre les diffamations et la garantie du droit de manifestation pacifique », a déclaré Mme Etong Kame.

Elle a conclu par ces mots : « Nous saluons la récente libération des journalistes du Groupe de Presse IWACU mais rappelons que [au Burundi] des centaines de journalistes et de défenseur.es des droits humains sont toujours en exil, que plusieurs organisations de droits humains demeurent radiées et des radios indépendantes interdites. »

Contact : Adélaïde Etong Kame, responsable du Programme pour l'Afrique, a.etong@ishr.ch

Photo: Facebook page of Alexandre Ibacka Dzabana